

OFFRE D'INSERTION 2015

DONNÉES GLOBALES

Conventionnement
département

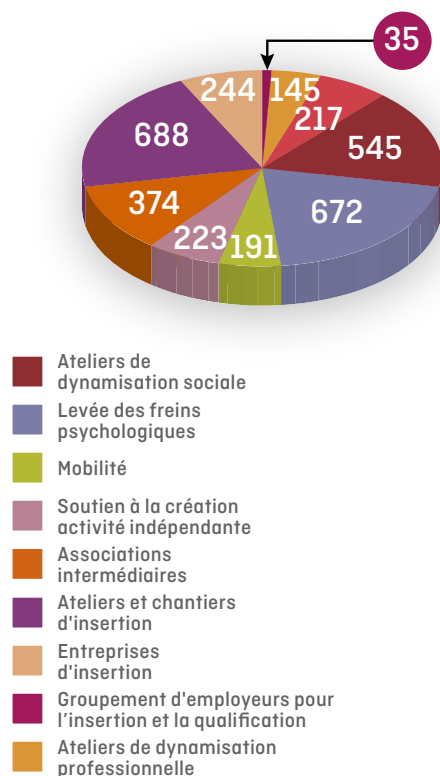
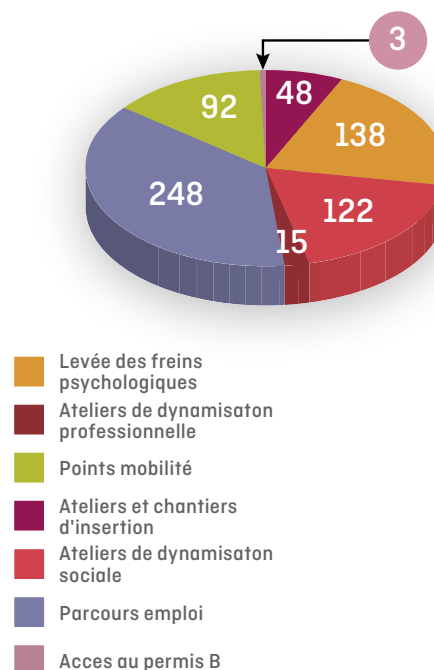
➔ Pour mettre en œuvre sa politique d'insertion, définie dans son programme départemental d'insertion (PDI), le Département conclut avec différents organismes (associations dans la majorité des cas) des conventions permettant la réalisation d'actions dans le domaine de l'insertion sociale ou professionnelle au profit des publics en fragilité économique et sociale, notamment les bénéficiaires du RSA, les jeunes et personnes en situation de handicap.

➔ En 2015, on comptabilise 19 000 bénéficiaires du RSA orientés vers un référent unique pour un accompagnement adapté à leur situation.

➔ **4 000 personnes** ont bénéficié d'actions d'insertion financées par le Département de Maine et Loire pour un budget global avoisinant les 3 millions d'euros.

Personnes ayant bénéficié
des actions en 2015 par
thématiques et par dispositifs

➔ 2 527 bénéficiaires du RSA, 666 jeunes 18-24 ans révolus relevant du dispositif Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et 807 personnes en fragilité économique et sociale ont participé à des actions d'insertion réparties selon 10 thématiques organisées autour de la notion de parcours d'insertion (du social vers l'emploi) avec des thématiques transversales (mobilité et écoute psychologique) pouvant être actionnées tout au long du parcours. Chaque thématique est présentée de manière détaillée dans des fiches particulières annexées à la présente fiche présentant les données globales.

Crédit insertion : nombre
de participants par thématiquesCrédit FAJ : nombre de participants
par thématiques

Budget consacré par dispositifs et par thématiques

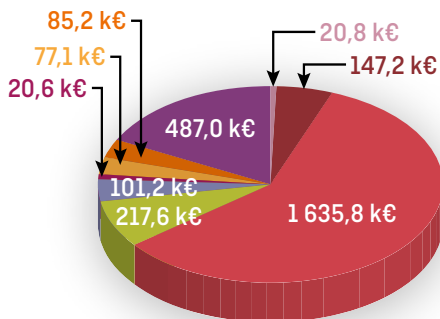
Budget annuel 2015 : crédit d'insertion et crédit FAJ (Fonds d'aide aux jeunes)

→ Le Département a financé en 2015 des actions d'insertion pour un montant global de **2 792 546 euros** sur ses crédits d'insertion à destination des publics en fragilité économique et sociale. (majoritairement RSA). En effet, le Département a la responsabilité selon l'article L 263-1 du code de l'action sociale et des familles de l'élaboration et l'adoption du programme départemental d'insertion. Les actions d'insertion financées par le Département sur sa ligne budgétaire crédit d'insertion (116 conventions) se répartissent selon 9 thématiques permettant au public de développer un parcours d'insertion allant de la dynamisation sociale jusqu'à l'emploi-formation. Deux thématiques, à savoir la levée des freins psychologiques et la mobilité, sont transversales et peuvent intervenir tout au long du parcours de la personne accompagnée.

→ Le Département a également subventionné en 2015 des actions d'insertion pour un montant de **178 744 euros** sur ses crédits FAJ à destination de jeunes, âgés de 18 à 24 ans révolus, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle quel que soit leur niveau scolaire. Le FAJ s'inscrit dans la politique menée pour la lutte contre les exclusions. Depuis le 1^{er} janvier 2005, ce dispositif est placé sous l'autorité du Président du Département. L'article L 263-15 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficultés des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle (aides financières individuelles, actions d'accompagnement collectif selon 6 thématiques). Le jeune bénéficie dans ce cadre, d'un accompagnement particulier afin de favoriser son insertion sociale, de lever les freins à l'emploi et de faciliter sa mise en situation professionnelle.

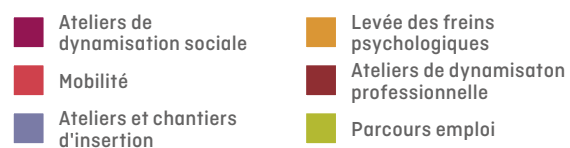
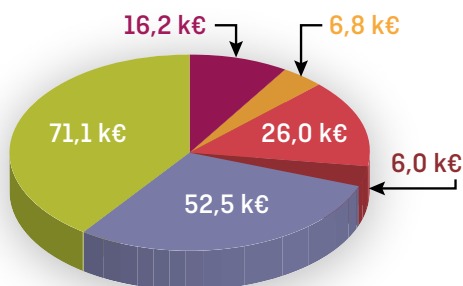
→ 59% des crédits insertion et 29% des crédits FAJ sont consacrés aux chantiers d'insertion.

Crédit insertion – RSA : Répartition par thématiques



* thématiques accueillant du public en fragilité économique et sociale

Crédit FAJ : Répartition par thématiques



Budget pluriannuel pour les actions co-financées FSE – 2015/2017

→ Le Département a également validé en 2015 des actions d'insertion pluriannuelles adossées à des crédits FSE qu'il gère au moyen d'une convention de subvention globale pour un montant **total de 979 744 euros** dont **404 872 euros** de crédits insertion départementaux.

→ Deux thématiques sont retenues : l'accompagnement socio-professionnel et la mobilité. L'adossement des crédits départementaux à des crédits FSE a permis au Département d'augmenter son nombre de places et également d'élargir à un public en fragilité économique et sociale plus large que les seuls bénéficiaires du RSA et jeunes relevant du FAJ.

Les résultats et effets induits

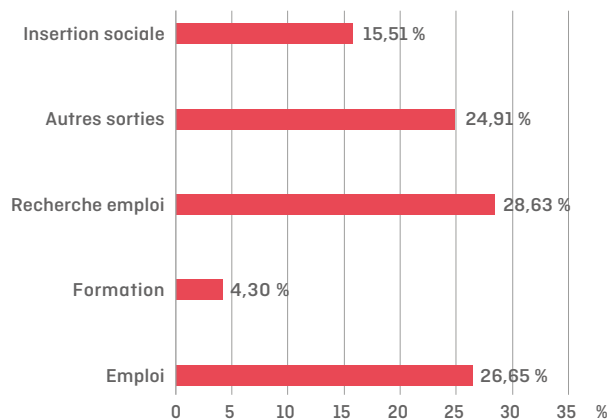
La réalisation des objectifs conventionnels des actions annuelles 2015

CRÉDIT INSERTION	CRÉDIT FAJ
1214 places prévues 1102 places réalisées	599 jeunes prévus 666 jeunes accueillis
90,8 % des objectifs	111 % des objectifs

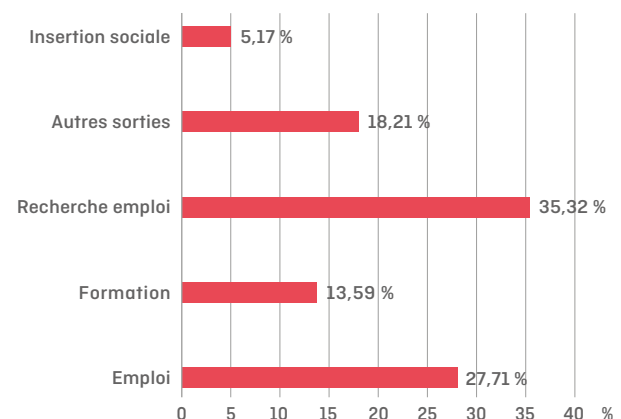
2,75 personnes passent sur une place annuelle d'action d'insertion.

→ Les données sur les profils et les types de sorties détaillées ci-après sont calculées sur un total de 2875 personnes (2304 participants RSA et 571 jeunes 18-24 ans relevant du FAJ). En effet, il n'a pas été possible de récupérer des données détaillées sur certaines actions en raison de leur nature (aide psychologique, plateforme mobilité, point mobilité).

RSA et types de sorties

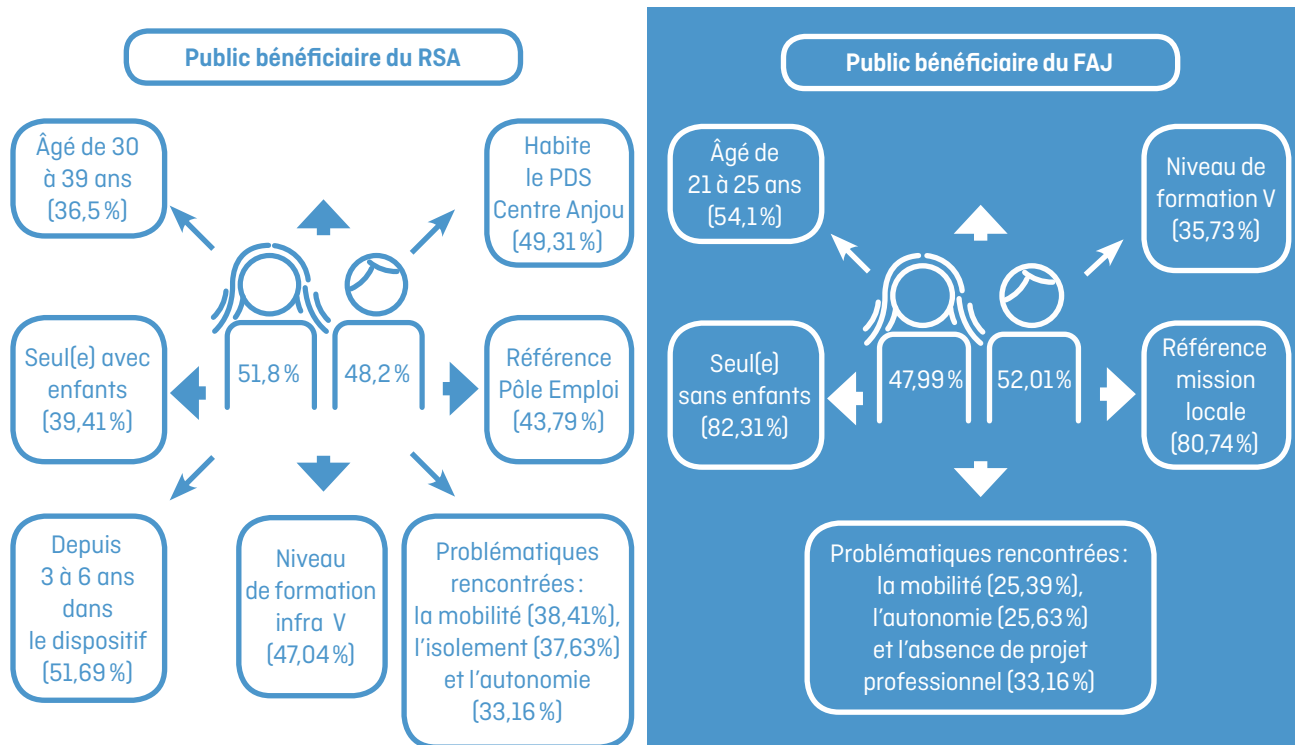


FAJ et types de sorties



→ Les jeunes sortent davantage en recherche d'emploi et en formation que les BRSA. Par contre, seulement 5% de ce public sort des actions d'insertion pour aller vers l'insertion sociale contre 15% des BRSA.

Le profil du public accueilli



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe du Développement social et des solidarités
Direction insertion / Service Insertion et emploi
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9
solidarites.maine-et-loire.fr

Ayez le réflexe...

PORTAIL INSERTION
insertion.maine-et-loire.fr

